

## **Cérémonie des vœux du Maire de Chennevières-sur-Marne aux Entrepreneurs, Commerçants et Artisans**

\*\*\*\*\*

**Mardi 20 janvier 2009 à 20h**

Monsieur le Maire de Chennevières-sur-Marne, Cher Alexandre,

Monsieur le Premier Vice-Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, Président de la Délégation du Val-de-Marne,

Monsieur le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne,

Madame la Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne chargée du Développement Economique, Chère Marie-Carole,

Madame le Maire-Adjoint de Chennevières-sur-Marne chargée des Commerces, de l'Artisanat, du Développement Economique et de l'Emploi,

Mesdames les Directrices du Pôle Emploi,

Mesdames, Messieurs les Entrepreneurs, Commerçants et Artisans,

Mesdames, Messieurs, chers amis,

Permettez-moi tout d'abord au seuil de cette année qui commence de vous adresser mes vœux les plus sincères de bonne et heureuse année 2009 pour vos proches et pour vous-même.

Bien évidemment, je vous souhaite aussi pleine réussite dans la conduite de vos entreprises malgré un contexte économique morose.

Je me réjouis d'être parmi vous ce soir et salue à cette occasion l'initiative de mon collègue, le Maire de Chennevières, qui rapproche les élus des forces vives de la Nation.

Ce soir, chacun des intervenants pourra préciser la nature de ses actions ou de ses interventions en faveur du développement économique et de l'emploi sur le territoire de la commune de Chennevières où nous sommes ce soir et plus généralement dans le Haut Val-de-Marne, le Val-de-Marne et la Région Ile-de-France.

Pour ma part, je m'attacherai à vous exposer de manière aussi claire que possible la nature et le contenu de la compétence « développement économique » exercée par la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne.

Créée ex nihilo au 1<sup>er</sup> janvier 2001 par arrêté préfectoral du 10 juillet 2000, la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne regroupe les villes de Boissy-Saint-Léger, Chennevières qui nous accueille ce soir, Noisieu dont je suis par ailleurs le Maire, Ormesson-sur-Marne, le Plessis-Trévisse, La-Queue-en-Brie et Sucy-en-Brie dont chacun sait que ma collègue Marie-Carole CIUNTU en est le Maire.

Ce n'est pas une collectivité locale comme la Commune, le Département ou la Région mais un Etablissement Public de Coopération Intercommunale qui regroupe 104 510 habitants au dernier recensement.

Cette subtilité n'est pas un détail puisque la Communauté d'Agglomération n'a pas de clause générale de compétence et que les élus ont dû prendre obligatoirement quatre compétences et en ont retenu par ailleurs quatre parmi un choix possible de cinq.

En l'espèce, au titre de ses compétences obligatoires, la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne exerce de plein droit, en lieu et place des sept communes les quatre compétences suivantes :

- **En matière de développement économique** : la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire ; les actions de développement économique d'intérêt communautaire ;
- **En matière d'aménagement de l'espace communautaire** : la création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; l'organisation des transports urbains (...) ;

Elle exerce par ailleurs la compétence équilibre social de l'habitat et politique de la ville.

Au titre des compétences optionnelles, la Communauté a choisi d'exercer les quatre compétences suivantes :

- la création ou l'aménagement et l'entretien de la **voirie d'intérêt communautaire** : il s'agit de la voirie communale supportant la circulation d'un réseau de transports en commun ou de celle desservant les zones d'activités déclarées d'intérêt communautaire. En l'espèce, la Communauté gère 52 kilomètres de voirie sur le territoire de ses sept communes.

La création ou l'aménagement et la gestion de **parcs de stationnement d'intérêt communautaire**. Sont concernés les parcs de stationnement de Boissy-Saint-Léger et de Sucy-en-Brie lequel vient récemment d'être mis en service au cœur de la ZAC des Portes de Sucy. Au total, ce sont près de 1000 places qui sont mises à la disposition des usagers du RER notamment.

- **l'assainissement** ;
- La **protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie** : la lutte contre la pollution de l'air, la lutte contre les nuisances sonores, l'élimination et la valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés (...) ;
- la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion **d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire**.

La Communauté assure ainsi depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 la gestion de l'ensemble sportif des Bordes à Chennevières, de la piscine de Sucy et celle de Boissy.

Toutefois, l'exercice effectif de ces huit compétences très larges n'est pas soumis au même régime juridique.

En effet, certaines compétences comme l'assainissement trouvent à s'appliquer immédiatement. D'autres, à l'instar du développement économique, sont soumises pour leur exercice effectif à la définition préalable de l'intérêt communautaire.

En l'espèce, six compétences sur huit ont contraint la Communauté à préciser l'intérêt communautaire avant qu'elle puisse agir dans ces domaines.

Même si cet aspect des choses peut vous paraître un temps soit peu technocratique, il me paraît utile de vous livrer une définition de l'intérêt communautaire qui vous permettra de mieux comprendre le fonctionnement d'une Communauté d'Agglomération.

*« L'intérêt communautaire est (...) une clé de répartition dans l'exercice effectif des compétences et permet de savoir « qui fait quoi ? » au sein d'une même compétence. Définir l'intérêt communautaire revient à distinguer dans une compétence donnée les actions et les équipements qui continueront à relever du niveau communal, de ceux qui de par leur étendue, leur contenu, leur objet stratégique, leur dimension financière ou leur rayonnement sur le territoire intercommunal doivent être gérés par la communauté et donc lui être transférés. »*

Pour ce qui relève plus directement de l'objet de notre réunion de ce soir, le Conseil Communautaire, lors sa séance du 26 juin 2003, a déclaré d'intérêt communautaire les actions de développement économique suivantes :

1. La définition des orientations du territoire communautaire en matière économique : il s'agit notamment d'élaborer ou de participer aux documents d'urbanisme économique ;
2. La promotion du territoire communautaire ;
3. Le recueil, le traitement et la diffusion des données relatives à la vie économique de la Communauté et la création des outils d'observation économique nécessaires ;
4. Le soutien au développement de l'activité économique dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ; il s'agit notamment du soutien à la création d'entreprises, de la réalisation d'études nécessaires à la décision, de la réalisation de programmes d'immobiliers d'entreprises, de l'acquisition d'emprises foncières en vue de la création de zones d'activités économiques, du soutien aux associations économiques...
5. La réalisation d'équipements structurants ou d'accompagnement de nature à favoriser le développement économique du territoire ;
6. La mise en place de moyens adéquats de nature à favoriser la création, l'aménagement et la gestion des zones d'activités économiques déclarées d'intérêt communautaire.

Vous constaterez toutefois que les actions locales concernant le commerce de proximité, l'artisanat et les marchés restent de la compétence des communes.

Il n'en demeure pas moins que la compétence très large de la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne en matière de développement économique, a trouvé à s'exercer au regard d'un contexte financier particulièrement tendu sur le territoire du Haut Val-de-Marne.

En effet, la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne a voté en 2008 un budget de 100 millions d'euros qui est alimenté en recettes par le seul produit de la taxe professionnelle versée par la plupart d'entre-vous ici présents ce soir.

A cet égard, il vous faut savoir qu'en 2007, le produit moyen de taxe professionnelle au niveau national s'élevait à 308 euros par habitant alors que dans le Haut Val-de-Marne, il n'était que de 183 euros par habitant, soit 40 % inférieur à la moyenne nationale.

J'insiste sur ces chiffres qui sont extrêmement révélateurs du contexte économique Haut Val-de-Marnais.

Au cours du précédent mandat, les bases nettes de taxe professionnelle n'ont évolué que de 10,29 % sachant par ailleurs que seulement dix contribuables génèrent 31 % du produit de taxe professionnelle.

Ce constat nous a donc conduit à privilégier les actions en matière de développement économique tendant à augmenter nos bases de taxe professionnelle par l'implantation de nouvelles entreprises.

Je précise que nos bases de taxe professionnelle se sont élevées en 2008 à près de 110 millions d'euros.

La ville de Chennevières dispose sur sa commune de près de 33 millions d'euros de bases de TP.

Chennevières et Sucy représentent à elles deux 66% des bases de taxe professionnelle de la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne.

Dans cette perspective, la Communauté d'Agglomération a donc mis l'accent sur l'aménagement de trois secteurs destinés à accueillir de nouvelles entreprises.

Il s'agit du secteur Notre-Dame à La-Queue-en-Brie d'une superficie de plus de 20 hectares, du secteur Sucy Ouest à Sucy-en-Brie d'une superficie de 37 hectares et de la ZAC des Portes de Sucy pour une superficie de plus de 3 hectares dont l'aménagement a été concédée à notre société d'économie mixte Haut Val-de-Marne Développement.

Toutefois, les problématiques sont nombreuses s'agissant de ces trois dossiers majeurs pour la Communauté.

Nous devons tout à la fois acquérir un vaste foncier, dépolluer les sols de plusieurs terrains, évacuer des centaines de tonnes de matériaux, traiter des décharges à ciel ouvert, prendre en compte des contraintes d'inondation, relocaliser certaines entreprises...

Comme vous pouvez le constater, le travail ne manque pas et a déjà mobilisé d'importants crédits de la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne...

C'est peut être pour cette raison que chacune des villes concernées n'a pu avancer plus vite sur ces dossiers depuis de nombreuses années.

En un mot, le développement économique sur le territoire du Haut Val-de-Marne, si c'était simple, ce serait déjà fait depuis des dizaines d'années !

Je rappelle qu'au titre de l'année 2008, 11 millions d'euros ont été engagés pour les acquisitions foncières permettant la réalisation de zones d'activités.

Toutefois, c'est une dépense de 20 millions d'euros qui devrait être induite par l'acquisition des 28 hectares nécessaires au développement économique sur le territoire du Haut Val-de-Marne.

Pour cela, nous avons bien évidemment déjà sollicité le SAF94 et l'Etablissement Public Foncier de la Région Ile-de-France qui assurent le portage foncier en lieu et place des collectivités locales.

En outre, je profite d'être ce soir à Chennevières pour rappeler que la Communauté a voté le principe de réalisation d'un programme d'immobilier d'entreprises, route du Plessis-Trévisé, au cœur de la zone franche urbaine de Champigny-Chennevières pour un montant de 3,4 millions d'euros subventionné par la Région et le Département à hauteur d'un million d'euros.

Ce sont donc 2000 mètres carrés de bureaux et locaux d'activité qui devraient être mis à la disposition de jeunes créateurs d'entreprises d'ici 2010.

On estime que le bâtiment peut accueillir jusqu'à 32 entreprises et ceux sont près de 80 emplois qui seront soit créés, soit maintenus au sein du périmètre de la zone franche urbaine.

Le Président de l'Agence de Développement du Val-de-Marne que j'ai rencontré récemment avec ma collègue en charge du développement économique m'a rappelé les fortes attentes, confirmées dans une étude récente, des chefs d'entreprises pour ce type de locaux.

Indépendamment de cet effort principal consacré aux investissements structurants pour le territoire du Haut Val-de-Marne, la Communauté a mis en place en 2007 un service de développement économique et de relations avec les entreprises.

Ce service travaille naturellement en étroite collaboration avec les autres partenaires présents dans notre département.

Je pense bien entendu à la CCIP 94, à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ou bien encore à l'Agence de Développement du Val-de-Marne.

Ce service, animé par Monsieur Franck HAMON, agit comme un véritable « guichet unique ».

Il accueille, écoute, oriente, soutient et accompagne les chefs d'entreprises et les porteurs de projets.

En 2007, le service a enregistré 124 demandes de localisation sur le territoire du Haut Val-de-Marne.

73% d'entre elles concernent une relocalisation et 27% des créations d'entreprises. 47% prévoient la création de 1 à 3 emplois.

En 2007, 37 entreprises se sont finalement implantées sur le territoire du Haut Val-de-Marne.

Les données 2008, en cours de traitement, seront connues au premier trimestre 2009.

Je souhaite terminer mon propos en évoquant la zone industrielle de Chennevières, administrée par l'association syndicale des propriétaires de la zone industrielle.

Ce site qui s'étend sur 27 hectares est principalement dédié à l'industrie.

On y dénombre actuellement plus d'une centaine d'entreprises qui emploie deux mille personnes.

L'attractivité de cette zone est réelle car elle bénéficie d'une bonne desserte routière et de transports en commun à proximité immédiate.

Néanmoins, il semble que l'environnement global de la zone à l'image de la voirie, de l'entretien des façades, de l'éclairage, de la signalétique doit être amélioré pour préserver l'attractivité du site.

Par ailleurs, des demandes ont été exprimées par plusieurs chefs d'entreprises de la zone d'activités pour étendre son périmètre sur les emprises de l'ex VDO.

Ce point est intimement lié aux discussions plus globales actuellement en cours dans le cadre de l'étude conduite par la Préfecture et le Conseil Général et à laquelle est d'ailleurs associée la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne, co-financeur.

J'espère que ce rapide panorama des compétences et actions de la Communauté, notamment dans le domaine du développement économique aura contribué à ce que vous ayez une vision plus précise du territoire du Haut Val-de-Marne.

Il va de soi que mes collègues et moi-même sommes à votre disposition pour évoquer les dossiers que vous penseriez utile de nous soumettre dans l'intérêt de tous.

Je vous remercie de votre attention.